



Province de Québec
MRC de Drummond

Municipalité de
Durham-Sud

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur Règlement numéro 295 (taxation 2023)

AVIS PUBLIC, est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du Code municipal du Québec:

- Le conseil municipal a adopté le 16 janvier 2023 le Règlement numéro 295 déterminant les taux de taxation, les compensations, les tarifications et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2023;
- Ce règlement a été adopté en vertu de certaines dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale;
- Le règlement a été déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.durham-sud.com
- Le règlement numéro 295 entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Durham-Sud, ce 17^e jour du mois de janvier 2023.


Julie St-Laurent
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Durham-Sud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Julie St-Laurent, greffière-trésorière de la Municipalité de Durham-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 17^{ème} jour du mois de janvier 2023. En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17 janvier 2022.


Julie St-Laurent
Directrice générale et greffière-trésorière